

Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault



Trimestriel Avril 2022 – N°126 – 1,5€



Merci, Président Gaillard

Assemblée Générale

CONVOCATION STATUTAIRE/ (ART. 11 POINT 84 DES STATUTS)

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que l'**Assemblée Générale Annuelle** des Chasseurs de l'Hérault se tiendra le :

SAMEDI 2 AVRIL 2022 à la Salle polyvalente de Sallèles-du-Bosc

Ouverture des bureaux de vote : 08 h 00

Clôture du scrutin : 09 h 00

Début de l'assemblée générale : 09 h 00

ORDRE DU JOUR

- * Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 3 avril 2021,
- * Rapport du Président sur la situation, la gestion et les activités de la fédération,
- * Rapport de gestion du trésorier,
- * Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes clos au 30 juin 2021,
- * Approbation des comptes de l'exercice 2020-2021, quitus, affectation du résultat,
- * Approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2022-2023,
- * Votes du montant des cotisations 2022-2023, des participations financières du plan de chasse 2022-2023, des participations financières des territoires pour lesquels est délivré un carnet de battues 2022-2023,
- * Renouvellement des 16 membres du conseil d'administration,
- * Questions écrites.

Les conditions de participation figurent dans les statuts et le règlement intérieur de la FDC 34. Tous les documents sont ou seront consultables sur le site de la FDC 34 www.fdc34.com (onglet fédération > assemblée générale) au moins huit jours avant (art. 5.19 du règlement intérieur).

Les droits de vote, les pouvoirs, les candidatures au conseil d'administration, les questions écrites et les inscriptions pour le déjeuner accompagnées du règlement correspondant doivent être reçus à la fédération au plus tard le 11 mars 2022.

Des Hauts Cantons à la Mer La Chasse dans l'Hérault – Magazine trimestriel de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault
Parc d'Activités La Peyrière – 11, Rue Robert Schuman – CS 90010 – 34433 Saint-Jean-de Védas cedex. Tél : 04 67 42 41 55.
Mail : contact@fdc34.com Représentant de l'Association et Directeur de la Publication : Jean-Pierre Gaillard
Publicité patricia.vlaeminck@fdc34.com Impression : Impact Imprimerie – 5911, Route du Frouzet – 34380 Saint-Martin-de-Londres
commission paritaire : 0724 G 85520 – ISSN : 0997-685 X - Dépôt légal à parution - Reproduction des textes et photos interdite.



Merci Président Gaillard !

Après 19 ans passés à la Présidence de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault, Jean-Pierre Gaillard tirera sa révérence lors du prochain congrès fédéral. Retour sur les principaux évènements qui ont jalonné son engagement cynégétique, marqué par une grande passion.



Ci-dessus, la manchette de la UNE du Midi libre en 2003, le lendemain de l'Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs à Lodève

En 2003, lorsqu'il fut élu à la présidence de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault, Jean-Pierre Gaillard avait déclaré lors de sa première interview : « Les chasseurs de ce département peuvent compter sur moi, sur toute la force de mes convictions, pour défendre la chasse et la faire progresser dans le bon sens ». Aujourd'hui sur le départ, le président fédéral ne peut qu'avoir le sentiment du devoir accompli.

Elu à la Fédération en 1997

Elu au Conseil d'Administration de la Fédération en 1997, Jean-Pierre Gaillard intégra en même temps le bureau fédéral dans lequel il occupera le poste de Trésorier. Pendant 6 ans, il imprima sa marque qui fut celle d'un directeur de groupe bancaire en activité, soucieux d'équilibrer les finances fédérales, en dépit des recettes qui connaissaient chaque année une baisse sensible, due à la chute du nombre de porteurs de permis. « C'était vrai hier, c'est encore plus vrai aujourd'hui », confesse sa Directrice Frédérique Longobardi. « En effet, nous perdons actuellement plus de 500 permis par an. »

Président de la Fédération en 2003

En 2003, dès son accession à la présidence fédérale, la marque de Jean-Pierre Gaillard fut celle du dialogue avec les chasseurs, avec tous les chasseurs ; mais aussi avec les partenaires de la Fédération : l'Administration préfectorale, dans le respect de l'ordre établi ; et le pouvoir politique, qu'il soit local avec les maires, départemental avec le Conseil Général, régional avec les élus du Languedoc-Roussillon puis ceux d'Occitanie, et même national avec les parlementaires et certains ministres qu'il n'hésitait pas à solliciter lorsque la chasse était attaquée.

Président de la Fédération Régionale du Languedoc-Roussillon en 2007

Enfin en 2007, Jean-Pierre Gaillard sera élu Président de la Fédération Régionale des Chasseurs du Languedoc-Roussillon, poste qu'il cèdera en 2016 lors de la fusion des deux régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées et l'émergence de la région Occitanie.

Dans les pages suivantes, retour sur les différents engagements du Président Jean-Pierre Gaillard pour la chasse



1. Rencontre en 2003 avec la Ministre de l'Ecologie Roselyne Bachelot.

2. Inauguration en 2003 du centre de formation à l'examen du permis de chasser sur le stand de tir de Poussan.

3. Inauguration en 2003 du salon Chasse-Pêche-Nature de Saint-Gély-du-Fesc.



4. Inauguration en 2004 du nouveau siège de la Fédération à Saint-Jean-de-Védas

5. Signature en 2005 d'une convention de soutien aux projets innovants avec le Conseil Général de l'Hérault.





6. Rencontre en 2004 avec Jacques Blanc, Président de la Région Languedoc-Roussillon.

7. En visite en 2004 sur le stand des Gardes chasse particuliers à Saint-Gély-du -Fesc.

8. Pose en 2006 de la première pierre de l'agence technique des Hauts Cantons à Bédarioux.

9. Intervention en 2006 à Paris sur la recherche en faveur du lapin de garenne au siège de la FNC

10. Intervention en 2006 à l'occasion des Etats Généraux de la chasse au gibier d'eau à la Mutualité à Paris.





11. Rencontre en 2006 avec Nicolas Sarkozy pour obtenir une ouverture du gibier d'eau au 15 août.

12. Réunion de fin de travaux en 2006 sur la sécurisation du canal de Madières.

13. Accueil en 2007 du Préfet Michel Thénault au siège de la Fédération.

14. Rencontre en 2007 avec la ministre de l'Ecologie Nelly Olin.

15. Remise des prix en 2006 du concours Saint Hubert dans son fief de Lunel.





16



17



18



19

16. A la préfecture en 2007 avec Jean-Louis Borloo Ministre de l'écologie.

17. Elu en 2007 président de la FRC Languedoc-Roussillon, reçu avec ses confrères présidents des Fédérations départementales par le Président de la Région Georges Frêche et le vice-Président Alain Bertrand.

18. Inauguration en 2007 de l'agence technique des Hauts Cantons à Bédarieux.

19. Rencontre à l'Assemblée Nationale en 2008 avec le Député de la Somme Jérôme Bignon Président du groupe chasse.

20. Manifestation à Vic-la-Gardiole en 2008 pour la défense des dates d'ouverture de la chasse au gibier d'eau.



20



21



22



23

21. Inauguration en 2009 de l'école de chasse du Soulié.

22. Etats Généraux de la Chasse à Paris en 2011.

23. Chartes Natura 2000 avec le Conservatoire du Littoral en 2011.

24. Signature en 2011 d'une convention entre RFF et la FRC Languedoc-Roussillon.

25. Remise en 2011 des premiers trophées régionaux "Chasse Durable-Sud de France"



24



25



26



27



28



29

26. Signature en 2012 d'une charte Natura 2000 à Villeneuve-lès-Maguelone.

27. Mise à l'honneur en 2012 des anciens dirigeants de l'ACM de l'Etang de l'Or : René Bessières de Marsillargues, René Cabanes de Lunel et Jacques Verdelet de Lattes.

28. Signature en 2012 d'une charte forestière avec le Conseil Général et l'Association des Communes forestières de l'Hérault.

29. Signature en 2013 d'un partenariat entre la DREAL et la FRC Languedoc-Roussillon.

30. Remise en 2013 des distinctions honorifiques à l'Assemblée Générale de Lodève.



30



31

31. Inauguration en 2014 de la Maison de la Chasse à Villeneuve-lès-Maguelone.



32

32. Discussions en 2014 entre la FRC et le préfet de la région Languedoc-Roussillon sur la gestion des dégâts.

33. Signature en 2015 avec 12 sociétés de chasse de la troisième charte Natura 2000.



33

34. Inauguration en 2015 de la Maison Régionale de la Chasse et de la Pêche à Montpellier.



34



35



36



37



38



39

35. Partenariat en 2015 entre la FRC et la SAFER Languedoc-Roussillon.

36. Signature en 2015 d'une convention avec le Conservatoire de Littoral, la FRC Languedoc-Roussillon et la FNC.

37. Inauguration en 2017 de l'Espace Muséographique de la Maison Régionale de la Chasse et de la Pêche à Montpellier.

38. Convention en 2017 de reprises de sangliers sur le territoire de la Métropole de Montpellier.

39. Rencontre en 2018 avec Alain Péréa, Député de l'Aude et Président du Groupe Chasse à l'Assemblée Nationale.

40. Inauguration en 2018 de la rénovation du siège de la Fédération de pêche de l'Hérault à Octon.



40



41. En 2020 avec les parlementaires de l'Hérault et les maires suite au retrait du droit de chasse par les Verts sur les terrains de la Métropole de Montpellier.

42. En 2021 manifestation à Forcalquier pour la défense des chasses traditionnelles.



Je tenais à remercier les chasseurs du département qui m'ont fait confiance durant toutes ces années, en particulier les membres de mon Conseil d'Administration, la Directrice et l'ensemble du personnel de la Fédération.

Jean-Pierre GAILLARD

Game Fair
EN LOIR-ET-CHER

LA FÉDÉRATIONS DE CHASSE DE L'HÉRAULT

VOUS OFFRE UNE RÉDUCTION SUR VOTRE ENTRÉE

13€ AU LIEU DE 16€ Vendredi ou dimanche

15€ AU LIEU DE 18€ Samedi

22€ AU LIEU DE 25€ le billet 3 jours

Nom Prénom

E.mail

Offre valable sur présentation de ce coupon dûment complété aux entrées du Game Fair
Le Game Fair organisé par Larivière Organisation - 12 rue Mozart - 92587 Clichy cedex - Tél : 00 33 (0) 1 41 40 31 28 - gamefair@editions-lariviere.com

LE PLUS GRAND SALON DE LA CHASSE

Game Fair

EN LOIR-ET-CHER

17-18-19 JUIN 2022

LAMOTTE-BEUVRON – SOLOGNE



RENAULT



Pascal Jolivet



gamefair.fr

La diane de Saint-Martial à Saint-Jean-de-Minervois

Cette équipe de chasseurs de sanglier a vu le jour en 1945. Depuis, elle n'a connu à sa tête que deux présidents : Barthès père et Barthès fils. A 84 ans, ce dernier préside toujours la diane mais a décidé de ne pas se représenter au Conseil d'Administration de la Fédération.

Dernièrement, lors de l'inauguration d'un "péladou" flambant neuf dans le hameau de Saint-Martial, sur la commune de Saint-Jean-de-Minervois, le président de la diane locale Francis Barthès s'est attaché, dans son discours d'accueil, à faire l'historique de son association dans la commune où il fut maire durant plusieurs décennies.

2 sangliers au tableau en 1962

Créée par son père en 1945, cette diane répondait à l'époque à une nécessité de chasser le sanglier qui avait proliféré, consécutivement à l'absence totale de chasse pendant la guerre.

Cinq ans après, en 1950, le sanglier avait totalement disparu, ce qui obligea la diane à se mettre en sommeil pendant 10 ans.

En 1960, quelques signes discrets de la présence du sanglier incita les chasseurs locaux à remettre leur diane en fonctionnement. En 1962, le premier tableau de la saison ne se solda que par 2 sangliers. En 1970, lorsque Francis prit le relais de son père à la Présidence de la Diane, celle-ci avait fusionné avec l'équipe des chasseurs de Pardailhan, permettant ainsi à la pratique de la chasse du sanglier en battue de s'exprimer pleinement, sur un territoire plus vaste.

Toujours à la présidence de la Diane cinquante ans après, Francis Barthès déplore le développement trop important des populations de sangliers, en dépit d'une pression de chasse accrue.



L'inauguration du "péladou" de Saint Martial. De gauche à droite Max Allies conseiller régional d'Occitanie, Francis Barthès maire honoraire et président de la diane, Sylvie Miquel maire de Saint-Jean-de-Minervois, Kléber Mesquida président du conseil départemental, Marie-Pierre Pons vice-présidente du conseil départemental, Josian Cabrol président de la communauté de communes Caroux - Minervois.

Hommage aux collectivités

« Pour préserver les activités agricoles des dégâts, le chasseur est devenu un régulateur de l'espèce, en mission de service public » a déclaré Francis Barthès dans son discours inaugural. Et d'ajouter : « à l'heure où le monde de la chasse est soumis à des attaques virulentes de la part d'associations intolérantes qui veulent nous faire disparaître, nous devons prendre toute la mesure du soutien que nous apportent les collectivités qui ont en charge l'aménagement de notre territoire. »

Nul doute que les représentants du conseil départemental et régional ont apprécié cet hommage.

Francis Barthès, homme de terroir et militant de la chasse

Maire honoraire de Saint-Jean-de-Minervois, Francis Barthès a oeuvré sa vie durant au développement du terroir viticole de sa commune, située au nord-est du plateau du Minervois, au coeur des 180 hectares de l'appellation Muscat de Saint-Jean-de-Minervois. Sur ces terres de calcaire blanc s'accroche une vigne râblée, au milieu de parcelles délimitées par des murs en pierres sèches ponctués de capitelles.

La légende dit qu'autrefois, suite à un terrible orage, seuls trois ceps résistèrent : trois souches de muscat « petit grain ». La récolte venue, le résultat fut étonnant et ceux qui le dégustèrent le nommèrent "Nectar des Dieux". Ainsi naquit le célèbre muscat de Saint Jean de Minervois, classé AOC depuis 1949 et réputé pour ses arômes exceptionnels de citronnelle, d'acacia et de tilleul.

Francis Barthès, c'est aussi ce militant de la chasse qui s'engagea au sein du mouvement CPNT jusqu'à se présenter en 2002 comme suppléant de Max Allies aux élections législatives dans sa circonscription où il obtint sur sa commune 58% des voix.



Les travaux sur la perdrix rouge, héritage de Jean Blayac

Le biterrois Jean Blayac ne briguera pas, en avril prochain, un autre mandat au sein du conseil d'administration de la fédération. Son implication départementale a permis aux chasseurs de petit gibier d'approfondir leurs connaissances techniques sur la perdrix rouge.

Lorsqu'en 1988, Jean Blayac fut élu au conseil d'administration de la Fédération, il était tout auréolé de son premier prix des "Honneurs Laurent Perrier" qu'il avait obtenu 3 ans auparavant pour ses actions en faveur de la perdrix rouge sur le territoire de sa commune. Il présidait alors la société de chasse de Neffies et avait décidé de mettre son expérience au service des chasseurs du département. Il prit la tête de la commission "petit gibier" qu'il anima de manière très pédagogique, eu égard à sa carrière professionnelle dans l'enseignement qui lui avait valu d'être honoré des Palmes Académiques.

Changement de cap à la fédération

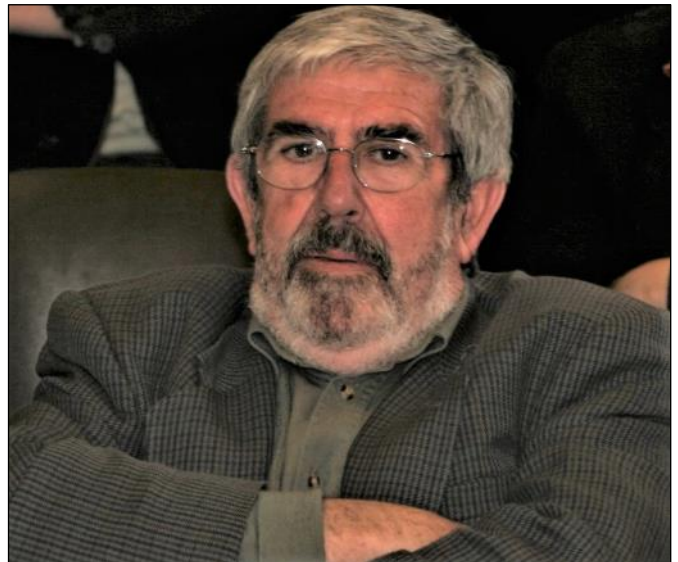
A la fédération, on est passé d'un seul coup d'un seul, de la chasse cueillette à la chasse gestion. Pour le chasseur, il n'a plus été question d'aligner simplement sur un carnet le nombre perdreaux prélevés dans une saison de chasse. Il fallut d'abord comptabiliser le nombre de couples au printemps, procéder en été à des échantillonnages de compagnies, et établir enfin, territoire par territoire, la limitation hebdomadaire des jours de chasse et les quotas de prélèvements. Tout ceci pour préserver le capital reproducteur.

Réticences et vieux réflexes

Grâce à Jean Blayac, un grand pas dans la gestion de la perdrix rouge venait d'être franchi. Mais cette prise de conscience ne s'est pas faite comme sur des roulettes. Les théories de Jean Blayac se sont heurtées à des réticences et à de vieux principes, voire sur le terrain à des réflexes d'un autre âge. Il a donc fallu appliquer une méthode plus coercitive, en exigeant par arrêté préfectoral que la chasse de la perdrix rouge, initialement autorisée à partir de l'ouverture générale de septembre, ne puisse débiter qu'à partir du premier dimanche d'octobre.

Des lectures d'ailes instructives

Certaines sociétés ont même accompagné cette limitation préfectorale par des limitations hebdomadaires des jours de chasse, par des limitations journalières des prélèvements, voire par de véritables



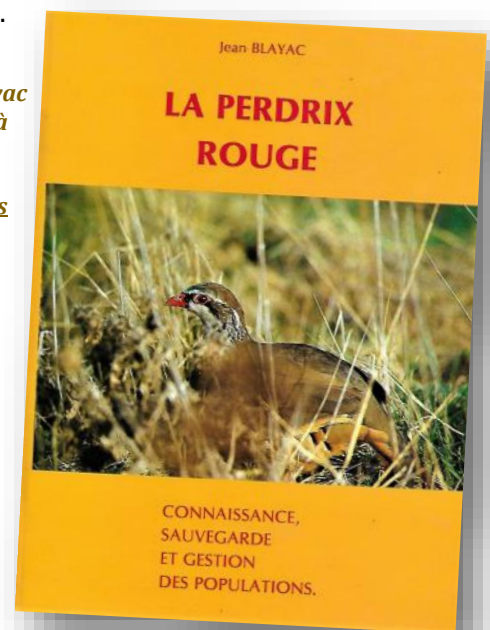
Pour Jean Blayac, la perdrix rouge n'a plus de secrets

plans de chasse. Le rôle de Jean Blayac et de sa commission fut d'encourager les meilleures initiatives, et d'organiser à la fédération, des lectures d'ailes, pour permettre aux chasseurs d'identifier les oiseaux, de faire la différence entre un oiseau lâché et un oiseau autochtone, mais aussi de reconnaître une vieille perdrix d'un jeune perdreau. A l'heure de son retrait, les chasseurs de l'Hérault qui ont travaillé avec Jean Blayac lui expriment leur reconnaissance.

En 1987, Jean Blayac consacra un livre à la perdrix rouge.

Au fil des chapitres
Comportement, détermination du sexe, âge, repeuplement, gestion des populations.

35 ans après sa parution, cet ouvrage fait toujours référence.



Passez l'examen du permis de chasser

Pour ceux qui veulent faire la prochaine ouverture, c'est le moment de s'inscrire. Les formations sont assurées par la fédération et les épreuves organisées par l'Office Français de la Biodiversité.

Sur le site de la fédération www.fdc34.com (choisir l'onglet : "permis" puis "examen"). Vous pourrez télécharger le formulaire d'inscription. Les formations organisées par la fédération à Saint-Jean-de-Védas pour la théorie et à Poussan pour la pratique sont obligatoires.

Formation gratuite

Vous serez formé gratuitement par un technicien de la fédération qui vous initiera au tir et vous apprendra les règles essentielles de sécurité. Sur le site de la fédération vous pouvez vous entraîner en ligne à l'épreuve théorique.

Le jour de l'examen

L'épreuve organisée par l'OFB se déroule sur une seule journée. Elle comprend des exercices pratiques et des questions théoriques.

L'examen est noté sur 31 points, le candidat est reçu s'il obtient un minimum de 25 points, à condition de ne commettre aucune faute éliminatoire aux exercices pratiques ou aux questions théoriques.

Sécurité et maîtrise d'une arme

Les connaissances sont centrées sur la sécurité et la maîtrise de l'arme par le futur chasseur. Le candidat effectue le parcours avec une arme à canon lisse. Au 3^{ème} atelier, il pourra choisir une arme à canons basculants ou semi automatique, avec laquelle il est évalué lors de l'exercice pratique.



Formation pratique sur le stand de tir de Poussan

Exercices Pratiques

Ils comportent quatre ateliers distincts répartis comme suit, qui sont notés sur 21 points :

Atelier 1 : évolution sur un parcours de chasse simulé avec tir à blanc (notée sur 7 points)

Atelier 2 : rangement et transport d'une arme de chasse dans un véhicule (notée sur 1 point)

Atelier 3 : tir réel avec un fusil à canons basculants ou semi automatique (noté sur 7 points)

Atelier 4 : épreuve de tir à l'arme rayée sur sanglier courant (notée sur 6 points).



Tout comportement dangereux au cours de ces ateliers est immédiatement éliminatoire et interrompt l'examen

Questions théoriques

Dix questions théoriques sont posées à chaque candidat. Chaque question est notée sur 1 point, soit 10 points au total.

Ces questions portent sur la connaissance des thèmes suivants :

- 1° La faune sauvage et ses habitats
- 2° La chasse
- 3° Les lois et règlements concernant la police de la chasse et la protection de la nature
- 4° Les armes et les munitions.

Parmi ces 10 questions, une question éliminatoire porte sur la sécurité

Examen blanc : testez vos connaissances



Cet oiseau est :

1

- A : un perdreau
- B : une caille
- C : un faisandeau



2

La femelle de cette espèce met bas chaque année :

- A : 1 jeune
- B : 2 jeunes
- C : 3 jeunes

Cette espèce est chassable

- A : oui
- B : Non



3

Pour la destruction à tir du renard, classé ESOD dans le département, le permis de chasser valide est nécessaire :

- A : Oui
- B : Non



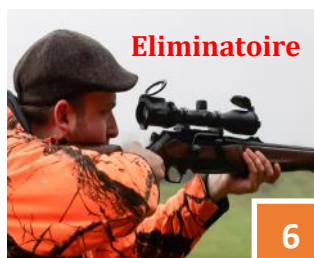
4



Le lièvre passe habituellement la journée dans :

5

- A : un terrier
- B : un gîte
- C : une bauge



Eliminatoire

6

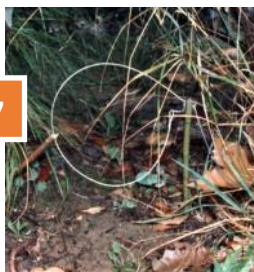
La portée maximale d'une balle tirée avec cette carabine à canon rayé peut atteindre :

- A : 500 mètres
- B : 1000 mètres
- C : 2000 mètres

Ce collet à arrêtoir est autorisé pour la capture des animaux classés ESOD :

7

- A : Oui
- B : Non



9

Ce chien est utilisé généralement comme :

- A : chien courant
- B : chien d'arrêt



10

La chasse à l'arc n'est autorisée qu'aux titulaires du permis de chasser pouvant justifier de leur participation à un stage de formation :

- A : Oui
- B : Non



8

Ces jeunes sangliers sont :

- A : des bêtes rousses
- B : des ragots
- C : des marcassins

Réponses : 1-B 2-A 3-A 4-A 5-B 6-C 7-A 8-C 9-A 10-A

Sanglier : des chiffres qui donnent le vertige

Durant ces cinquante dernières années, le nombre de sangliers prélevé a été multiplié par plus de 20. Alors que dans le même temps le nombre de chasseurs a été divisé par 2. Et les indemnités versées aux agriculteurs ont été multipliées par 10.

Ces évolutions sont à mettre en corrélation avec la loi d'indemnisation de 1968 qui n'est vraiment plus adaptée à la situation.

809 992 sangliers prélevés en France pour la saison 2019-2020. A titre de comparaison environ 134 156 sangliers étaient prélevés en 1990, et seulement 35 893 en 1973. Parallèlement, le nombre de chasseurs culminait dans les années 1970 à 2,2 millions, alors qu'on n'en compte aujourd'hui que la moitié.

Du côté des dégâts, 52 500 dossiers ont été ouverts dans 80 départements pour la saison 2019-2020, pour un montant d'indemnisations aux agriculteurs qui s'est élevé à 77 millions d'euros. Alors que pour la saison 2014-2015, 37 500 dossiers avaient été ouverts, soit une progression de 40% en seulement cinq ans.

Le Conseil Constitutionnel a statué

C'est dans ce contexte que le Conseil Constitutionnel a validé la loi d'indemnisation des dégâts de grand gibier. L'institution en charge du contrôle de la conformité des lois a rejeté la demande des chasseurs portant sur la légalité de cette loi qui, rappelons-le, date de 1968 et n'est plus du tout adaptée à la situation actuelle. D'où la légitimité de notre besoin de réforme.

Mais aujourd'hui, la question n'est pas tant de savoir s'il faut régler ce problème, mais comment le régler. On sait pertinemment que l'évolution des dispositions d'indemnisation ne pourra se faire durablement que par la voie législative.



Comment résoudre une équation avec plus de sangliers, plus de dégâts et moins de chasseurs ?

Quelles solutions ?

Les négociations qui avaient été entamées en 2020 avec le monde agricole et le gouvernement pour trouver des solutions se poursuivent. Elles devront être pérennes dans la mesure où plusieurs facteurs cumulés doivent absolument être pris en compte :

- le réchauffement climatique avec notamment des hivers moins rigoureux ;
- l'augmentation significative de la production de fruits forestiers (glands, châtaignes, faines) ;
- la fertilité accrue de l'espèce (1 portée par an à 3 portées pour 2 ans) ;
- l'extension des zones urbaines et périurbaines ;
- et bien évidemment la diminution du nombre de chasseurs.

Dans la mesure où 30% des territoires ne sont pas ou peu chassés, il serait tout à fait normal d'élargir la responsabilité financière des dégâts à d'autres acteurs. Les discussions avec les pouvoirs publics se poursuivent en ce sens.

Appelants gibier d'eau commandez vos bagues homologuées

Bon de commande Bagues homologuées pour appelants de Gibier d'eau

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Commune : Code postal :
 Téléphone fixe : Téléphone mobile :
 Email :
 Numéro d'éleveur FD 34 :
 (en cas de 1^{ère} commande à la FDC 34, ce numéro vous sera attribué automatiquement)

Les principaux diamètres en fonction des espèces

Diamètre 7 et 8 :	Diamètre 9 et 10 :	Diamètre 12 :	Diamètre 16,18 et 20 :
Sarcelles et hybrides	chipeau, foulque, milouin, morillon, pile, siffleur, souchet et hybrides	Colvert et hybrides	Les Oies

Bagues ouvertes : 6 € le lot de 3 bagues (vente limitée à 2 lots de trois bagues par diamètre)

Diamètre	7	8	10	12	18	Total
Nombre de Lots commandés						

Indiquez le nombre de lots souhaités par diamètre. Les bagues ouvertes ne peuvent être utilisées que pour l'identification des appelants dont la bague fermée est devenue illisible.

Bagues fermées : 3 € 50 le lot de 10 bagues.

2 € 50 le lot de 10 si vous avez validé votre permis dans l'Hérault.

Diamètre	7	8	9	10	12	16	18	20	Total
Nombre de Lots commandés									

Indiquez le nombre de lots souhaités par diamètre.

Récapitulatif de votre commande

Nbre de lot (s) de bagues ouvertes : x 6,00 € =€
 Nbre de lot (s) de bagues fermées : x 3,50 € =€
 Nbre de lot (s) de bagues fermées : x 2,50 € =€ joindre la copie de votre validation

☐ Retrait à la FDC 34

☐ Envoi à mon domicile

Frais de port : = 5,00 €

Total Commande : = €

Frais de port : cochez la case correspondante. si vous souhaitez retirer vos bagues au siège de la Fédération à Saint Jean de Védas, ne comptez pas les frais de port.



Bon de commande à retourner accompagné de votre règlement à la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault, P.A. « la Peyrière », 11 rue Robert Schuman,
 34 433 SAINT - JEAN - DE - VEDAS CEDEX. Tél : 04 67 42 41 55. Email : contact@fdc34.com.

Règlement par chèque N° à l'ordre de la FDC 34.

Toute commande erronée ou incomplète ne sera pas honorée.

Commandez vos bagues dès aujourd'hui (délais de trois semaines). Les commandes seront traitées par ordre d'arrivée.

Conformément à l'application de l'arrêté du 29 décembre 2010, les informations collectées dans le cadre de ce bon de commande sont utilisées pour la constitution d'un registre auquel l'administration a accès.

Cultures faunistiques : semez la biodiversité

Les cultures faunistiques sont des couverts herbacés non productifs, implantés dans le but de créer des lieux de vie favorables à la petite faune de plaine. Elles sont subventionnées par la fédération, avec le soutien de la Région Occitanie et de l'éco-contribution.



Les atouts des cultures faunistiques

- ◆ Des sources de nourriture : graines, parties vertes, fleurs, insectes
- ◆ Des sites de nidification, de reproduction et d'hivernage
- ◆ Des zones de quiétudes



Les caractéristiques des cultures performantes

- ◆ Des semences peu exigeantes, adaptées au sol et au climat
- ◆ Des espèces pluriannuelles assurant un couvert pérenne
- ◆ Des cultures en mélanges assurant une diversité végétale



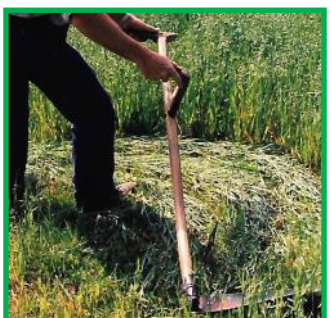
La stratégie d'implantation et d'entretien

- ◆ Des parcelles de surfaces réduites, entre 30 et 100 ares
- ◆ Des cultures en réseau pour créer une mosaïque
- ◆ Des bandes non travaillées en bordure de parcelle



Les techniques du semis

- ◆ Prise en compte de la météo : hors gel et précipitation conséquentes
- ◆ Densité semée inférieure aux recommandations du commerce
- ◆ Griffage du sol léger et enfouissement des graines peu profond



Les recommandations d'entretien

- ◆ Pas de produits phytosanitaires sur les cultures
- ◆ Pas d'intervention du 15 mars au 31 juillet (période de reproduction)
- ◆ Fauchage manuel ou gyrobroyage centrifuges, voire pâturage

Le nouveau Système d'Information sur les Armes (SIA)

Depuis le 8 février, les chasseurs sont tenus de créer un compte via internet pour enregistrer leurs armes en ligne. Explications.

Le SIA est un nouvel outil numérique de gestion administrative des armes civiles. Il s'adresse aux 5 millions d'utilisateurs-détenteurs d'armes et aux 2 500 professionnels des armes. En Occitanie, il concerne 374 747 détenteurs dont les chasseurs.

Les objectifs du SIA

Le SIA vise trois objectifs :

- la simplification de la réglementation et des démarches administratives ;
- la dématérialisation de la gestion et du suivi des démarches administratives de commerce, d'acquisition et de détention d'armes ;
- la sécurisation de la détention et de l'acquisition d'armes : traçabilité des armes en temps réel, récurrence des contrôles (professionnels et détenteurs) et lutte contre la fraude documentaire grâce à l'interconnexion du système avec des applications tierces des différentes fédérations impliquées.

Qui sont les chasseurs concernés ?

Pratiquement tous les chasseurs puisqu'il s'agit de ceux d'entre nous qui détiennent :

- des armes à canon(s) rayé(s),
- des armes semi-automatique ou à répétition à canon lisse,
- des armes à canon(s) lisse(s) ne tirant qu'un seul coup par canon acquises ou détenues depuis le 1^{er} décembre 2011.

Seuls les chasseurs ne détenant que des armes à canon(s) lisse(s) ne tirant qu'un seul coup par canon, qu'ils possédaient avant le 1^{er} décembre 2011

et pour lesquels ils n'ont jamais effectué de déclaration en Préfecture, n'ont pas l'obligation de créer ce compte. Il s'agit donc d'armes de type juxtaposés, superposés ou « simplex » à canon(s) lisse(s) possédées avant le 01/12/2011.

Quel délai pour créer votre compte ?

Le SIA est opérationnel dans les préfectures depuis le 8 février 2022. Ce système est déjà déployé chez les armuriers et au service central des armes et explosifs (SCAE) du ministère de l'Intérieur.

Sa mise en place se fait progressivement auprès des détenteurs d'armes. Les créations de comptes pour les chasseurs ont débuté le 8 février 2022 et s'étalent jusqu'au 30 juin 2023.



Tous les détenteurs d'une arme doivent avoir créé leur compte avant le 1^{er} juillet 2023. Seule exception, les détenteurs d'une arme à canon lisse à un coup, acquises avant le 1^{er} décembre 2011. Ils ne sont pas soumis à cette obligation mais peuvent cependant l'effectuer s'ils le souhaitent.

Comment créer votre compte ?

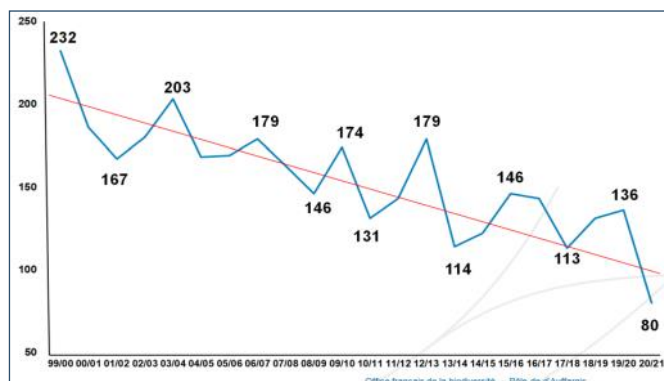
L'adresse pour créer votre compte : <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr/>

Vous devrez vous munir de votre permis de chasser, de sa validation, d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Il est également nécessaire de disposer d'une adresse mail avec une connexion internet et un scanner. Ainsi, vous pourrez créer le compte depuis chez vous. En cas de difficulté avec les appareils informatiques vous pourrez vous faire aider en préfecture ou chez un armurier (service parfois payant).

Plus d'informations, Ludovic AYMARD technicien supérieur fédéral 04 67 42 12 28/ 06 16 97 74 68
En principe, dès que votre compte sera créé, vous verrez apparaître toutes les armes détenues qui ont été déclarées depuis 1995 en Préfecture, via votre armurier ou directement par vos soins lors d'un achat à un particulier par exemple. Cependant, certaines données risquent d'être manquantes, il vous faudra les ajouter. D'autres risquent d'être erronées, il vous faudra les modifier. A partir du moment où votre compte sera créé, vous aurez 6 mois pour corriger les erreurs.

Les accidents de chasse encore en baisse

Comme chaque année, l'OFB a fait le bilan des accidents de chasse. Pour la saison 2020/2021, 80 accidents ont été recensés, dont 7 mortels concernant 6 chasseurs et 1 non chasseur, contre 136 accidents dont 11 mortels la saison précédente.



Cette tendance à la baisse confirme que l'investissement des fédérations en matière de sécurité et de formation des chasseurs porte ses fruits.

Même si encore des efforts restent à faire, dans la

mesure où la plupart des accidents recensés sont dus à un manquement aux règles de sécurité.

A noter que 59% de ces accidents sont imputés à la chasse du grand gibier, contre 41% à la chasse du petit gibier.

Dans le détail, les principales causes d'accidents concernent le non-respect de l'angle de 30° (35%), les auto-accidents (29%), les tirs dans la traque (25%) et le non-identification du gibier (19%).

Même si ces chiffres sont les plus bas enregistrés depuis 20 ans, un accident quel que soit sa gravité, est toujours un accident de trop. Beaucoup pourraient être évités en respectant à la lettre les consignes de sécurité. La sécurité à la chasse est de notre responsabilité individuelle mais elle est aussi collective. Nous en sommes tous les garants.



ARMURERIE DU STAND DE POUSSAN



Un nouveau concept mis en place depuis 2015

Les prestations de qualité, les connaissances techniques affirmées,
Les conseils avisés d'un armurier professionnel

Stephan BOYER

Des délais courts

Réparations de tous fusils, mises en conformité de vos armes (gratuit pour l'achat d'une arme)

Ventes, montages, réglages optiques toutes marques

Préréglage de vos carabines par laser, réglage par le professionnel ou le Tireur accompagné.

Fabrication et adaptation des crosses sur mesure.

Gamme la plus large d'armes de chasse neuves et occasion : fusils, express, carabines à verrou et semi-automatiques.

Vous pouvez essayer les fusils sur le Stand avant achat

Carabines : Blaser, Sauer, Winchester, Sabatti, Baldini, Tikka ...

Agent : Pierre Artisan Optiques toutes marques

Choix très complet des grandes marques de munitions pour la chasse des petits et grands gibiers : cartouches et balles

Marques cartouches : RIO, Mary Arm, TUNET, Clever ... notamment, - Balles : toutes marques

Dorénavant : Grand choix de vêtements de chasse - Chaussures de chasse

Notre stand accueille toutes les épreuves du permis de chasser pour le département de l'Hérault
Initiation et perfectionnement au Tir de Chasse sur le Stand de Tir avec moniteur (sur demande)

Tél : 04 67 53 78 51 - 04 67 78 25 33 Mail : standpoussan@orange.fr

L'éco contribution reconduite pour 5 ans

Ce dispositif instauré par la loi en 2019, financé à hauteur de 5 euros par chasseur et abondé de 10 euros par l'État, vient d'être reconduit pour 5 années supplémentaires. Depuis 2020, ce sont, au total, près de 500 projets en faveur de la biodiversité pour

une valeur de 40 millions d'euros qui ont été validés, notamment un dossier de "Suivi des populations de perdrix rouge sur 25 communes de notre département". Rappelons que c'est l'Office Français de la Biodiversité (OFB) qui instruit les dossiers.



Appli signalement-tiques

Les chasseurs, en collaboration avec France Lyme, association de lutte contre les maladies provoquées par les tiques, s'engagent dans la prévention des piqûres de ces insectes. Vous ou votre animal avez été mordu par une tique ?

Téléchargez l'appli **Signalement Tiques** qui vous indique les bons réflexes, vous donne des conseils en cas de symptômes et permet de signaler rapidement aux scientifiques les piqûres de tiques, qu'elles soient repérées sur un

humain ou sur un animal. Améliorer la prévention, obtenir des informations sur la maladie et ses symptômes, agir sur la protection animale et participer à des projets de recherche : c'est tout l'intérêt de cette application.

A Pignan, les chasseurs sensibilisent les scolaires à l'environnement

Le syndicat de chasse de Pignan est particulièrement dynamique dans l'aménagement du territoire mais pas que... Les chasseurs pignonais ont organisé une journée de sensibilisation à l'environnement avec une classe de CM2 de l'école du village. Dans la matinée, les enfants ont planté une centaine d'arbustes pour constituer une haie à vocation environnementale. Ils ont également se-

mé une culture faunistique à proximité offrant couvert et ressources alimentaires à la faune sauvage.

L'après-midi un technicien de la fédération a sensibilisé les élèves aux rôles et intérêts de la haie. Ce fut l'occasion pour nos jeunes écologistes de découvrir la faune sauvage fréquentant ce milieu. Les enfants ont également pu utiliser jumelles et longue-vue pour observer la faune et les différents éléments du paysage afin de mieux comprendre l'intérêt de l'action à laquelle ils ont participé.



ÉDUCATION - DÉBOURRAGE - DRESSAGE
DE CHIENS D'ARRÊT

FRANCIS MAUDET

7 fois Champion du Monde
12 fois Champion d'Europe
23 fois vainqueur de la Coupe de France

Mail
francis.maudet2@orange.fr

Téléphone
06 82 79 80 29

CAZOULS-LÈS-BÉZIERS



Un député condamné pour avoir injurié Willy Schraen

La polémique orchestrée à la suite des propos imputés à Willy Schraen au sujet de l'impact des chats sur la biodiversité continue d'avoir des retombées judiciaires. Eric Diard, député des Bouches-du-Rhône, a tenté en vain de faire annuler en appel sa condamnation pour injures publiques envers le

président de la FNC. Entre les intérêts civils et les sommes allouées en première instance et en appel, Eric Diard a dû régler à la FNC la somme de 1700€. Pour rappel, ce député s'était fendu de trois tweets publics particulièrement injurieux à l'encontre de Willy Schraen.

Francis Wolff : « Je soutiens le combat des chasseurs »

Dans une interview qu'il a donnée au journal Sud-Ouest, Francis Wolff, philosophe et professeur émérite à l'Ecole Normale Supérieure considère « qu'une chasse responsable peut jouer un rôle très positif.

Le prélèvement de quelques individus est souvent indispensable à leur préservation. C'est tout le contraire de l'animalisme, qui ne se préoccupe pas des espèces, mais des individus, de leur souffrance et de leur mort individuelle. D'ailleurs, les premiers théoriciens de l'écologie, comme Aldo Léopold, défendaient la chasse pour des raisons environnementalistes. Il ajoutait un argument qui, je crois, intéressera les chasseurs. On ne peut pas être un bon chasseur, disait-il, sans s'immerger complètement dans le milieu naturel*

de l'individu chassé, sans comprendre parfaitement la proie. Je parle bien sur des chasseurs responsables, non des caricatures machos sanguinaires, amateurs de violence et d'armes à feu, dans lesquelles les amoureux des milieux naturels et de la ruralité ne se reconnaissent pas. Je soutiens donc le combat des chasseurs, qui n'est nullement passéiste ou réactionnaire, c'est un combat humaniste. »



*Aldo Leopold fut un forestier écologue et écologiste considéré comme l'un des pères de la gestion de la protection de l'environnement aux États-Unis.

Une pétition des chasseurs sur le site du Sénat

La FNC vient de lancer sa première pétition sur le site du Sénat pour que les associations dites d'intérêt général qui combattent ouvertement des activités légales comme la chasse avec des moyens illégaux (intrusions, obstructions, violences, etc...) ne bénéficient plus d'avantages fiscaux. C'est un non-sens que la FNC a décidé de mettre sous le feu des projecteurs en le dénonçant dans une pétition qui est hébergée sur le site du Sénat <https://petitions.senat.fr/initiatives/i-947>



Aidez-nous à atteindre les 100 000 signatures dans un délai de 6 mois. C'est à cette condition que le Sénat peut y donner suite en créant une mission de contrôle.

Lapins purs sauvages de reprise Espagne

Bernard Martin

E-mail : bernardmartin30@orange.fr
Tél : 06.22.59.12.47

N° opérateur : 30 2003 01
Certificat de capacité A et B
N°F72-117-40-115 - N° agrément DDAF 30241

L'idée saugrenue d'un sénateur Vert

La mission d'information sénatoriale sur la sécurisation de la chasse, lancée à la suite d'une pétition citoyenne qui avait recueilli 122 000 signatures, a auditionné les auteurs de cette pétition "Morts, violences et abus liés à la chasse : plus jamais ça !" Ceux-ci n'ont pas été très convaincants, devant les 19 sénateurs qui constituaient ce groupe de travail. Ils ont avancé des approximations et des chiffres erronés révélant leur méconnaissance sur le sujet.

Le Président de la FNC Willy Schraen a également été auditionné, faisant valoir la responsabilisation des chasseurs : « En vingt ans il y a eu une diminution de 65 % des accidents de chasse et de 82 % des accidents mortels ».

Mais la palme des idées saugrenues est revenue au sénateur Europe Ecologie les Verts (EELV) d'Ille-et-Vilaine Daniel Salmon, membre de cette commission. S'exprimant dans le journal régional Ouest France, ce parlementaire a proposé de confier la régulation des sangliers à des professionnels.

FACCC : la Finale Nationale du concours de meutes sur lapin

Les quinze meilleures meutes de l'Hexagone qualifiées s'étaient données rendez-vous pour cette épreuve qui a tenu toutes ses promesses, sur un territoire vif en lapins.



Que ce soit dans la voie du sanglier, du chevreuil, du lièvre ou du lapin, chaque épreuve qualificative organisée par une AFACC départementale fait émerger une meute qui se qualifie pour une finale nationale qui a lieu chaque deux ans.

Beagles et bassets fauves de Bretagne

A Teyran, 15 meutes étaient qualifiées pour cette finale nationale dans la voie du lapin. Elles venaient du Finistère, du Morbihan, du Maine-et-Loire, du Rhône, du Var, du Vaucluse, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, des Bouches-du-Rhône, du Gard et bien sûr de l'Hérault.

Avec deux races majeures de chiens courants en compétition, spécialisées dans la voie du lapin : les beagles et les bassets fauves de Bretagne.



Une équipe de juges au top niveau

Accueillis par le Président de la société de chasse locale Gérard De Block qui avait, avec son équipe, mis les petits plats dans les grands pour recevoir les participants de cette finale dans l'Hérault, les meutes s'en sont données à cœur joie pendant deux jours, suivies dans leurs évolutions par une équipe de juges qui a eu beaucoup de mal à départager les concurrents.

Le breton Mickaël Jan s'impose

Nos représentants départementaux, Maurice Ribes avec ses fauves de Bretagne et Raymond Bel avec ses beagles n'ont pas démerité. Mais le graal fut atteint par Mickaël Jan, un conducteur du Morbihan avec sa meute de beagles.

Ce breton nous crédita d'une prestation de haut niveau, à laquelle il est semble-t-il habitué, puisque l'année dernière il s'est imposé également lors de la finale nationale du brevet de chasse sur lapin organisé par la Société Centrale Canine (SCC).

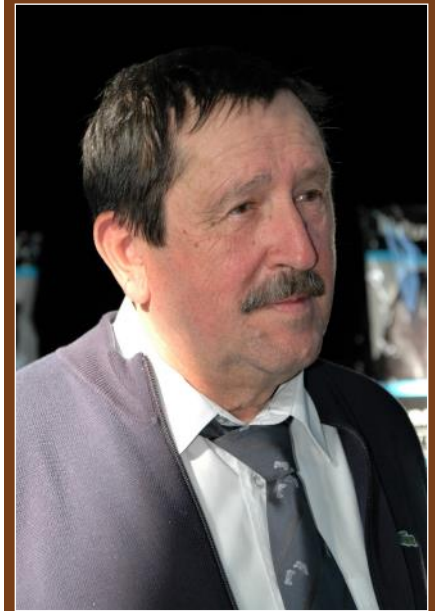


Le breton Mickaël Jan et ses beagles, un habitué des podiums



La remise des prix avec de gauche à droite Daniel Roques Président de la FACCC, Christian Allies Président de l'AFACC 34, Gérard de Block l'organisateur, Eric Bascou maire de Teyran et Max Allies conseiller régional d'Occitanie.

Daniel Roques, Président National de la FACCC



« A la FACCC, on ne fait pas tout bien, mais on le fait avec le cœur. Avec une adhésion individuelle au prix modique de 35 euros, 50 euros pour un couple et 18 euros pour les juniors, nous garantissons à nos adhérents une protection juridique et 4 numéros par an de notre revue "Chien Courant". Avec plus de 15000 adhérents, nous sommes reconnus et nous pouvons faire entendre notre voix. Exemple : dernièrement, j'ai été auditionné par le Sénat dans le cadre d'une mission sur la sécurisation de la chasse.

Autre exemple, la FACCC dispose désormais d'un poste de titulaire au Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage (CNCFS). Notre association et plus largement le chien courant se porte bien. Mais j'aimerais tout de même connaître la formule pour avoir autant de lapins sur un territoire comme ici, à Teyran. »

Le brevet de chasse sur lapin à Lunel

En quoi cette épreuve a-t-elle été différente du concours de meute que nous avons suivi à Teyran ? Explications.

Si la passion du chien courant constitue le trait d'union entre ces deux épreuves qui se déroulent sans fusil, et donc sans prélèvement, les différences portent en premier lieu sur les organisateurs :

- Les concours de meutes sont organisés par la Fédération des Associations de Chasseurs au Chien Courant (FACCC)
- Les brevets de chasse sont organisés par la Société Centrale Canine (SCC).

Autres détails techniques

- pour un brevet de chasse les chiens doivent être inscrits au LOF, être confirmés et avoir un pedigree, pas pour un concours de meutes,
- pour un brevet de chasse le nombre de chiens est limité à 4 dans la voie du lapin, 8 dans les autres voies (lièvre, sanglier, chevreuil, renard, cerf, etc.). Alors que dans un concours de meutes, on peut pré-



*Raymond BEL de Villeneuve-lès-Maguelone
et sa meute de beagles*

senter entre 3 et 6 chiens dans la voie du lapin, entre 4 et 10 chiens dans les autres voies,

-pour un brevet de chasse ne peuvent concourir que les sujets de 8 ans au plus, pour un concours de meutes les chiens peuvent être engagés jusqu'à l'âge de 10 ans,

-enfin dans un brevet de chasse les chiens sont jugés individuellement, alors que dans un concours de meute, c'est l'ensemble de la meute qui est jugée.

Les différences de notation

Lorsqu'il s'agit d'un brevet de chasse organisé par la SCC

Dans la meute, chaque chien est équipé d'un collier de couleur différente. Le brevet de chasse est attribué quand les juges estiment que la prestation du chien au sein de la meute est suffisante.



Si tel est le cas, chaque chien aura une note plus ou moins élevée selon le travail qu'il aura fourni : ASSEZ BON - BON - TRES BON - EXCELLENT - CACT peuvent être délivrés suivant une échelle indicative cotée, pour chaque épreuve de la manière suivante :

- de 100 à 114 : qualificatif ASSEZ BON
- de 115 à 134 : qualificatif BON
- de 135 à 149 : qualificatif TRES BON
- à partir de 150 : qualificatif EXCELLENT
- à partir de 160 : CACT (Certificat d'Aptitude au Championnat de Travail)

Lorsqu'il s'agit du concours de meute organisé par la FACCC

Les juges disposent de fiches qui leur permettent de noter une meute selon différents critères :

- présentation (aspect général, taille, état sanitaire)
- récris, gorge (timbre, puissance...)
- activité dans la quête (passion et persistance...)
- rapprocher (durée, note d'ensemble de la meute)
- lancer (connaissance, animal lancé ou dérobé, etc.)
- menée (temps de la menée, complémentarité)
- créance (constat de défaut de créance)
- conduite de la meute (capacité du conducteur)
- comportement du conducteur (courtoisie).

L'ensemble de la meute est ainsi noté sur ces critères sans prendre en compte le nombre de chiens.

Les garrigues de Lunel riches en lapins

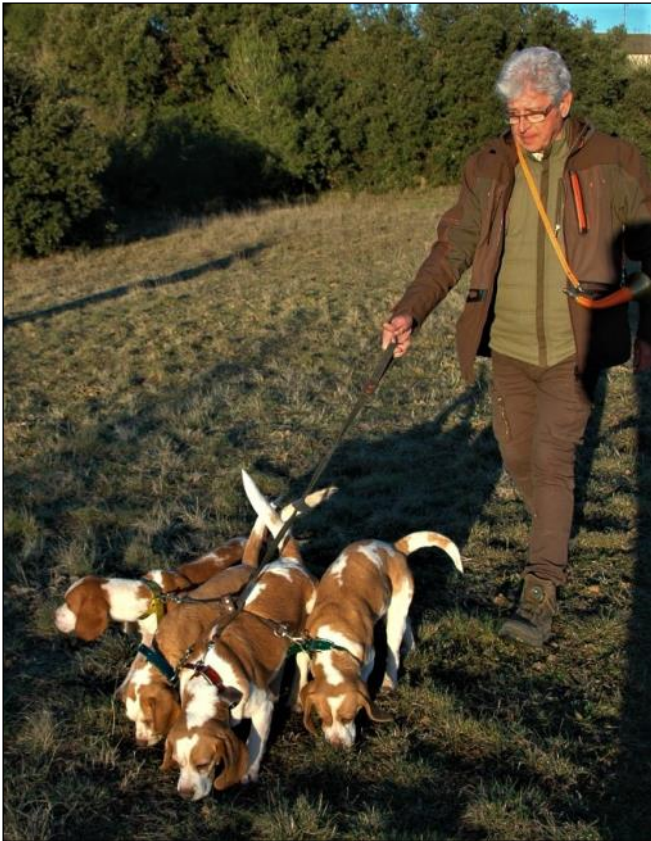
A Lunel, ce brevet de chasse organisé par le Club du Beagle sous l'égide de la Canine (SCC) s'est déroulé sur 2 journées. Avec des voies franches le matin, un peu plus subtiles l'après-midi.

Dès lors, on peut imaginer que le tirage au sort du matin a favorisé certains concurrents, puisque c'est dans la tranche des prestations matinales que l'on trouve les chiens les mieux notés, avec 2 CACT (160 points) et 1 EXCELLENT (150 points) le premier jour, et 2 CACT et 1 EXCELLENT le deuxième jour.

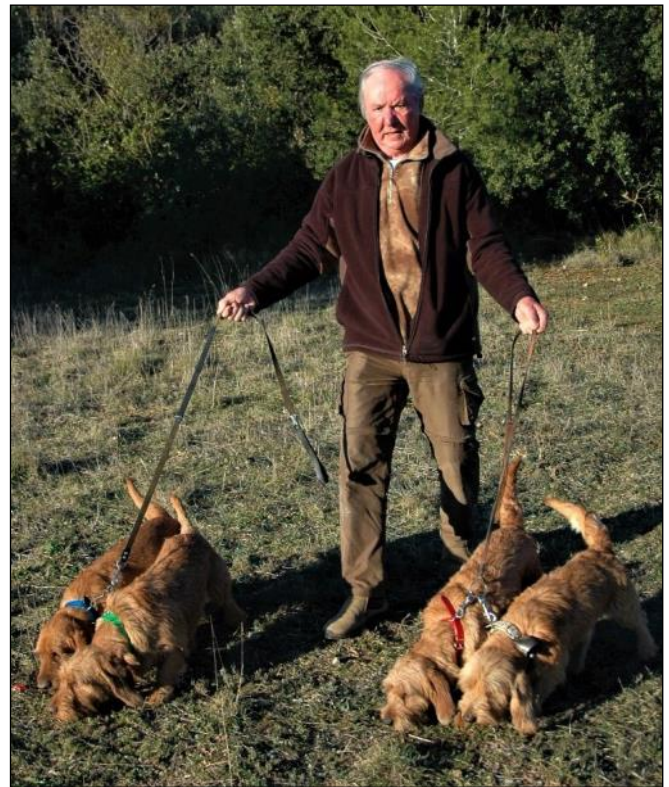
Côté territoire, ces vastes garrigues chères au Président Gaillard ont permis aux meutes de beagles et bassets fauves de Bretagne de donner le meilleur d'elles même, grâce à de fortes densités de lapins qui sont choyées par les chasseurs locaux.



*Frédéric GALBE de Saint-Nazaire-de-Pézan
et ses fauves de Bretagne*



Henri ITIER de Vendargues et sa meute de beagles lémons



Maurice RIBES de Saint-Just et ses fauves de Bretagne



Yves LEON Président du Jury



La proclamation des résultats, en présence du président fédéral Jean-Pierre GAILLARD

Alerte en Occitanie sur des cas de maladie d'Aujeszki

Des cas de maladie d'Aujeszky chez les chiens de chasse, en lien avec la circulation du virus chez les sangliers sauvages, ont été signalés dans le département des Hautes-Pyrénées.

La maladie d'Aujeszky, ou pseudo-rage chez le chien, est une maladie infectieuse des porcins, d'origine virale. Elle est due à un herpès virus responsable chez le chien d'une encéphalomyélite évoluant rapidement vers la mort. Pour les chiens, l'issue est toujours fatale.

La contamination du chien se fait notamment par l'ingestion de viscères de sanglier contaminé par le virus ou lors de contacts rapprochés avec des sangliers porteurs de ce virus. Il faut donc éviter au maximum les contacts des chiens avec les sangliers. A l'issue de la chasse, il est fortement déconseillé de donner des morceaux de sanglier à manger aux chiens de chasse. On ne doit pas non plus abandonner des déchets de venaison dans la nature.



Si possible, ne pas laisser les chiens "mordeurs" dans les fermes.

Pas de transmission à l'homme

Cette maladie n'est pas une zoonose, donc elle n'est pas transmissible à l'homme, ni par contact, ni par la consommation de venaison.

L'incubation de la maladie chez les chiens est courte, c'est-à-dire moins d'une semaine. Le comportement du chien change rapidement : il peut apparaître abattu, inquiet, voire agressif.

Ces changements peuvent faire penser à la rage, d'où le nom de pseudo-rage donné à cette maladie. De fortes démangeaisons, ou prurit, apparaissent alors chez le chien.

Elles se localisent souvent au niveau de la tête et entraînent parfois de l'automutilation.

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter rapidement votre vétérinaire après avoir isolé le chien.

Possibilité de vaccination

Il existe désormais une possibilité de vaccination des chiens en s'adressant à votre vétérinaire qui peut solliciter la firme HIPRA, qui dispose d'une Autorisation Temporaire d'Utilisation pour le chien, afin de commander les doses de vaccin Auskipra, prévu pour les porcs.

La demande à HIPRA et la vaccination se font sous la responsabilité du vétérinaire.

Il y aurait certains effets secondaires (type réaction au point d'injection). Des tests ont lieu actuellement afin d'établir un protocole vaccinal sur les chiens de manière à alléger le protocole (dose et nombre d'injections).

Peste Porcine et grippe aviaire

La circulation du virus de la Peste Porcine Africaine en Europe est de plus en plus préoccupante.

Cette maladie reste très active en Allemagne et en Italie où des sangliers ont été découverts morts au début de l'année à la frontière entre le Piémont et la Ligurie.

Autant dire que la vigilance reste de mise en France, avec un renforcement de la surveillance par le réseau SAGIR que les chasseurs connaissent bien. Toute mortalité anormale de sangliers doit être signalée et analysée.

Concernant la grippe aviaire, le territoire français est souvent confronté à des menaces de cette maladie, soit sur les oiseaux sauvages, soit sur les élevages domestiques, voire sur les 2 secteurs.

Dernier épisode en date au début de l'année dans le sud-ouest, où des élevages entiers de canards ont dû être euthanasiés, en Vendée où 12000 dindes ont été abattues ; mais aussi en Seine-Maritime en février avec des basse-cours touchées et enfin en Loire-Atlantique où un cas a été détecté sur une aigrette.



Animalisme et écologie extrémiste : ça suffit !

Pourquoi nous devons défendre la chasse ?

Les animalistes et certains militants écologistes font preuve d'un véritable acharnement contre la chasse. Et leur hargne s'inscrit dans une entreprise plus vaste de démantèlement de pratiques culturelles ancestrales.

Cent personnalités s'en alarment dans une tribune collective dont nous publions ci-après de larges extraits. Parmi les signataires, le sénateur de l'Hérault Christian Bilhac et le député de l'Aude Alain Péréa Président du groupe chasse à l'Assemblée Nationale.

Nous, signataires de cette tribune, nous insurgeons avec force contre une certaine conception de l'écologie et du progrès qui rêve de *réduire* l'homme, et de lui retirer toute mémoire.

Punitif, démagogique, cette tendance de la "mouvance verte" semble se radicaliser, singulièrement sous l'influence grandissante des thèses animalistes, et vouloir effacer tout ce qui, au cœur des territoires, ne correspond pas à ses idéaux. Au premier chef, bien entendu, la chasse et la diversité des modes de vie qu'elle recouvre.



Christian Bilhac sénateur de l'Hérault

Parmi nous, d'aucuns sont chasseurs, d'autres non. Certains ont reçu la chasse en héritage, d'autres y sont venus tardivement, quand d'autres, encore, ne seront jamais des disciples déclarés de Saint Hubert. Pourtant, en dépit

de ces différences, nous, signataires, estimons qu'il est de notre devoir, tout d'abord, de dénoncer l'acharnement éhonté dont la chasse fait actuellement l'objet, et, ensuite, d'attirer l'attention sur un phénomène que nombre de nos concitoyens paraissent sous-estimer : la volonté d'interdire toute pratique cynégétique, progressivement ou immédiatement, n'est que le premier acte d'un mouvement de fond beaucoup plus large, fallacieux et dangereux.

Un sapin de Noël qui disparaît d'une place bien connue. Le foie gras qu'on interdit. Des abattoirs, des boucheries et des poissonneries vandalisés. La nourriture carnée qui disparaît du menu de certaines cantines. Des nouveaux fermiers, désormais implantés sur notre sol, qui « *réinventent la viande à partir d'ingrédients 100 % végétaux* », alors que de vrais fermiers disparaissent, eux, et meurent.

Du poisson sans poisson, là encore à base de végétaux, mis au point par des startups américaines pour se substituer aux pêcheurs professionnels. La pêche de loisir menacée d'interdiction, tout comme le seul fait de monter à cheval. Les passionnés de véhicules automobiles mis au banc des accusés. Le Tour de France stigmatisé parce que machiste et polluant.



Alain Péréa député de l'Aude, Président du groupe Chasse à l'Assemblée Nationale

Les zoos, les dresseurs pointés du doigt. Tout cela n'est qu'un début. Le début de bouleversements profonds, que le traitement réservé en ce moment même à la chasse, cible facile, "problème" mineur, est en train de révéler.

Nous en appelons donc solennellement à l'unité contre l'extrémisme vert qui, imperméable au débat et prompt à pénétrer les esprits, se donne pour priorité absolue de bannir toutes les pratiques, toutes les professions, toutes les traditions et tous les usages qui ne correspondent pas à son cadre idéologique. Interpellons nos politiques, manifestons ensemble, faisons entendre notre voix, et surtout, *ne nous trompons pas d'adversaire* : il y a urgence !

L'intégralité de cette tribune sur <https://joursdechasse.com/blog/magazine/actualites/>



DURABLE

BIODIVERSITÉ, LA RÉGION OCCITANIE S'ENGAGE

La biodiversité, un patrimoine naturel à préserver. L'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée accueille plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore. La Région fait de la préservation de la biodiversité une priorité par des actes concrets : soutien à la gestion et à la création de Réserves Naturelles Régionales, aide aux actions de reconquête des trames vertes et bleues, maintien de la nature ordinaire qui structure nos paysages, financement des actions des Parcs Naturels Régionaux.

**C'EST EN NOUS, C'EST ICI
OCCITANIE**

laregion.fr 

